



A l'ordre du jour de ce Conseil, plusieurs décisions d'avenir vous sont soumises.

Je pense, évidemment :

- A) Au **soutien que nous devons apporter aux entreprises artisanales, commerciales et de services**, cela passe par le **programme « Commerce du futur »** dont la pertinence est une évidence après deux périodes de confinement.

Notre dossier déposé avant la crise Covid a été validé par la Région des Pays de la Loire ; notre volonté est de le déployer en étroite concertation avec les commerçants et leurs Associations. Ils continuent de subir la crise et nous devons poursuivre nos actions pour les accompagner.

Je pense également :

- B) Au **soutien à la population** et évidemment aux plus fragiles ; cela passe par un **gel des tarifs** des activités culturelles et sportives pour les Fertois, par une **avance financière significative** pour le CCAS (420K€ alloués en 2020), par des aides à **l'achat de petites fournitures pour les enfants** de maternelle et de primaire ou bien encore par tout un programme de travaux pour faciliter **l'accessibilité à nos équipements publics**, soit 62K€ de travaux en régie.

Je pense aussi :

- C) A **l'embellissement de notre Ville** et à l'important chantier de restauration de l'église **Notre-Dame des Marais** qui se poursuit, soit un montant global total de près de 4.200K€, mais aussi à des **travaux** réalisés par les services techniques comme ceux de la **base de loisirs**, soit 130K€, ou bien pour les **illuminations et décorations de Noël**, soit 18K€.

Comment, ici, ne pas mentionner les travaux des rues J. Courtois et L. Delibes qui seront totalement remaniées. Cela génère, évidemment, des nuisances pour les riverains ; nuisances que les entreprises et les services municipaux essaient d'atténuer au mieux.

Je pense encore :

- D) A **l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement** et en particulier aux **travaux** qui seront réalisés sur les **réseaux d'eau et d'assainissement**. Pour ces derniers c'est une inscription budgétaire de 200K€ qui vous sera proposée en anticipation du vote du budget 2021.
En outre, comment dans ces domaines ne pas citer, à nouveau, **l'Espace naturel des Ajeux** qui est un vrai marqueur de notre environnement ou bien encore le beau projet de **récupération et de valorisation des masques et mégots** en coopération avec l'Association « Qui nettoie si ce n'est toi ? ».

Je pense enfin :

- E) A **l'affirmation d'une politique** en faveur de **la jeunesse** avec une étude réalisée par le CNAM sur les besoins en **formations supérieures** en lien avec les acteurs économiques et l'éducation nationale mais aussi au renouvellement de notre **aide aux sportifs de haut niveau** ou bien encore au **soutien aux sections sportives** comme le VSF basket-ball et football ce soir.

Ces actions seront présentées et développées par les élus qui les ont portées et se sont pleinement investis. Je les remercie ainsi que les agents qui leur apportent leurs expertises.

Avant de passer à l'ordre du jour, je veux revenir sur une récente mais bonne nouvelle, celle de notre candidature au **programme « Petites villes de demain »** qui vient d'être validée.

Avec ce programme, l'Etat et d'autres partenaires entendent favoriser le dynamisme de certains territoires – 1.000 au plan national dont désormais La Ferté-Bernard.

C'est l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) qui pilote sa mise en œuvre en lien avec les Préfets de département.

Ce programme s'organise autour de 3 piliers :

- a) Un soutien en **ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Cela peut se traduire par le recrutement d'un **chef de projet** avec des subventions variables en fonction de la fiche de poste et des difficultés à traiter.

- b) L'accès à un **réseau** grâce au Club « Petites villes de demain »,
- c) Des **financements** sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme devrait, dans les 18 mois, aboutir à une **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**.

Ce dispositif créé par la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), du 23 novembre 2018, est un outil pour les collectivités qui mettent en œuvre un projet dans les domaines urbain, économique et social pour **lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes**.

Une ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics.

L'ORT est portée **conjointement** par l'intercommunalité et sa ville principale.

Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'Etat et les partenaires, la convention d'ORT confère de **nouveaux droits juridiques et fiscaux**, notamment, pour :

- a) Renforcer l'**attractivité commerciale** des centres-villes,
- b) Favoriser la **réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité à la déduction fiscale « Denormandie » dans l'ancien,
- c) Aider à l'**aménagement de friches urbaines** mais aussi à la **création de 200 « tiers lieux »** ou bien encore à la **rénovation du patrimoine ancien**,

Ce programme vient utilement compléter ceux dans lesquels notre Collectivité s'est déjà engagée comme « Territoire d'industrie » et « Commerce du futur » pour lesquels nous avons su faire valoir les intérêts de La Ferté-Bernard.

Ces différents et importants dispositifs vont fortement nous mobiliser dans les mois qui viennent et pour cela nous savons que nous pouvons compter sur les services. Ils nous permettront d'amplifier nos actions au service de la population et dans le respect de nos équilibres budgétaires de soutenir davantage encore nos efforts d'investissements.